

COMMUNE DE QUELMES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Mars 2023.

L'an deux mille vingt-trois le quinze Mars 2023 à 18 H 30.

le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Cordier André Maire, en suite de convocation en date du 23.11.2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Cordier André, Tassart David, Decocq Philippe, Braem Maryline, Gazulla José, Decroix Michaël, Mesmacque Catherine, Delamaere Bertrand, Hembert Carole, Banquart Thomas, Degremond Frederic.

Était absent Excusé : Dubreucq Jacques-Antoine, Leroy David

Etaient absents :

Pouvoir :

Est nommé(e) secrétaire :

Questions à ajouter éventuellement à l'ordre du jour :

- Attribution des N° de logement du Domaine des Bouleaux (délibération)
- Liaison douce Zudausques/Lumbres (délibération)
- Colo des Ados, participation de la commune (délibération)
- Inter 7 villages, participation de la commune (délibération)

ADOPTE

Adoption du CR de la réunion du 29 Novembre 2022

Adopté à l'unanimité

-Délibérations

1°) Approuvant à compter du 13 Janvier 2023

(date de facture des Ets DEMOL, installation de 3 caveaux)

la vente des concessions du nouveau cimetière avec le caveau, ceci afin de supprimer les places d'attentes demandées par les familles et pour lesquelles les caveaux ne sont pas posés rapidement, conséquence, le poseur de caveau ne souhaite plus terrasser entre 2 caveaux posés, (ex : Mme Carole FOURIER et Mme Cathy St GEORGES)

Pour rappel la mise à disposition d'une concession pour caveau simple représente un coût pour la famille de 350.00 €. La pose d'un caveau d'attente revient à 1410.00 €. Il serait donc désormais demandé 1760.00€ pour la concession et le caveau

Adopté à l'unanimité

2°) Autorisant Mr le Maire à demander la pose de caveaux d'attentes dans la continuité des concessions existantes.

Les poses s'effectueraient par lot de 3 dès le dernier caveau d'attente occupé.

Adopté à l'unanimité

3°) Ouverture de crédit

Rappel de la réglementation

2184 : Immobilisations Corporelles, Matériel de bureau et mobilier pour 350.00 €

2183 : Matériel Informatique reconditionnement de la baie de brassage pour 750.00 €

2138 : Installation de caveaux d'attente pour 4 203.60 €HT

2151 : Immobilisations Corporelles, Réseaux de voirie, solde de la maîtrise d'œuvre chemin Delay (VRDAO) pour 420.00 €

Adopté à l'unanimité

4°) Autorisant Mr le Maire à déposer auprès des services du Département une demande de subvention au titre du FARDA dans le cadre du remplacement de la toiture du bâtiment classe de CP et partie logement communal ainsi que la remise en état du 1^{er} étage de ce même bâtiment (Isolation en sous toiture, réfection des cloisons existantes intérieurs, remplacement des menuiseries mise aux normes des installations électriques et installation d'un chauffage raccordé sur le réseau de chaleur existant). Remarque du conseil ;
Qu'adviendra-t-il de ce bâtiment si l'utilisation actuelle (classe) n'est pas retenue dans le cadre du projet construction d'une nouvelle école » ?

Est-il donc nécessaire de prévoir des travaux dans ce bâtiment ?

Réponse : S'agissant d'un bâtiment sein, de construction traditionnelle est ayant déjà au fil des années fait l'objet de travaux notamment pour le R de C, il serait dommage de laisser se dégrader l'étage qui n'est certes occupé que pour du stockage (école). Des fuites avaient été constatées d'où l'urgence pour engager des travaux de toiture avec pose d'un sous toiture. Dans un cadre d'économies d'énergie il serait également souhaitable d'assurer, l'isolement en sous toiture ainsi que le remplacement des menuiseries. Les installations électriques étant encore en fils sous coton, il paraît également nécessaire de mettre aux normes l'installation.

Le raccordement au réseau de chauffage ainsi que la réfection du cloisonnement de ce niveau pourraient paraître secondaires cependant compte tenu de la demande de subvention que nous serions amenée à déposer auprès du Département dans le cadre du FARDA, il serait souhaitable d'inclure la totalité des travaux.

Avec le projet école, si ce bâtiment n'était plus retenu, il pourrait être utilisé dans un cadre associatif (R de C et étage) de même que s'il n'était pas exploitable pour les Associations nous aurions toujours la possibilité de le louer dans un cadre professionnel (Ex les bureaux des services d'aides à domicile « ADMR »).

Proposition adoptée à l'unanimité

5°) Autorisant Mr le Maire à démarrer les travaux de remplacement de la toiture du bâtiment classe de CP et remise en état du 1^{er} étage.

Le remplacement de la toiture était urgent compte tenu des fuites décelées, les travaux ont été attribués aux Ets DEMOL pour un montant de 22 998.02 € HT. La mise aux normes électrique, Ets BLOT pour un montant de 4394.14 €HT.

Installation du chauffage, Ets COLLIEZ pour un montant de 3218.21 €HT.

Travaux en régie ;

-Isolation des combles, réfection des cloisons et sous toiture 1972.32 €HT

-Remplacement des menuiseries, 2269.56 €HT

La demande de subvention porterait donc sur un montant total de travaux de 34 852.25 € HT.

La subvention du Département (FARDA) serait à hauteur de 20 % avec pour attribution totale de 10 000.00 €.

Notre subvention serait donc de 6970.45 € un reste à charge de 27 881.80 € + TVA de 6970.45 €.

La Subvention du Département ne serait mobilisable qu'en 2024 compte tenu de la durée nécessaire pour réaliser les travaux en régie.

Adopté à l'unanimité

6°) Logement communal, renouvellement du bail

Suite au décès de sa locataire, Mme LOUVET Françoise, il y a lieu de renouveler le bail au nom de son fils Grégory. Mr le Maire propose de renouveler le bail pour une durée maximum d'une année à compter de la date de la présente délibération. De porter le montant du loyer de 320.21 € à **400.00 € + les charges** (chauffage)

Il a été signifié verbalement à Mr Grégory PORTIER, dans l'attente de l'accord du conseil municipal, que le logement ne serait plus mis en location compte tenu de sa possible intégration dans le projet de construction de la nouvelle école.

Adopté à l'unanimité

7°) Incorporation du logement communal dans le projet de construction de la nouvelle école

Il a été demandé à l'architecte de l'Agence d'Urbanisme qui a travaillé sur le projet de construction de la nouvelle école de bien vouloir envisager l'opportunité d'intégrer le logement communal dans le projet.

- Faisabilité,
- Intérêt
- Coûts

Proposition adoptée à l'unanimité

8°) Augmentation des heures de travail de Mme Corinne MESMACQ, affectée à la cantine scolaire,

Passage de 15 à 17 Heures en raison des responsabilités prises dans le cadre de la gestion de la cantine scolaire.

Proposition adoptée à l'unanimité

9°) Reversement des sommes perçues suite à la revente des papiers et cartons issus des PAV,

La revente des papiers et cartons a permis de récupérer la somme de 328.11 € versée par la CCPL à la commune. Il avait été décidé lors de la mise en place des PAV (papiers et Cartons) et donc de l'arrêt de la collecte en porte à porte par les parents d'élèves, que le montant de la revente aurait été reversé à la coopérative scolaire.

Proposition adoptée à l'unanimité

10°) Attribution des N° de logements de la résidence des Bouleaux

CAP FIBRE demande par courrier en date du 25 Novembre 22, au conseil municipal de délibérer puis de prendre un arrêté de numérotation des nouvelles constructions sur la commune. Il y a donc lieu de transmettre les N° attribués aux constructions du domaine des Bouleaux.

Proposition adoptée à l'unanimité

11°) Liaison Douce Zudausques / Lumbres

Délibération actant la décision du conseil municipal lors de la réunion du 29 Novembre 2022.

Relecture de la décision prise par le conseil municipal, « *Les membres présents du conseil municipal (12/12) votent à l'unanimité pour le tracé présenté et accepte les travaux proposés au descriptif à la condition que le chemin face à la place du village ne soit bétonné que sur 1.20 m de largeur avec conservation d'une bande enherbée et d'une haie coté champ* ». Pour info le tracé ne peut plus à ce jour être modifié compte tenu de l'avancement du projet et malgré le refus de Quelmes Energie. Les piquetages sur le tracé s'effectueront le 23 Mars dans la journée.

Proposition adoptée à l'unanimité

12°) COLO des ADOS

Délibération autorisant la commune à participer au financement de la colo pour les jeunes de Quelmes à hauteur du ¼ environ des dépenses (CCPL, Famille, CAF et Commune). La CCPL a enregistré 61 candidatures pour 50 places disponibles, parmi celles-ci 2 jeunes de Quelmes. Le conseil est favorable à la participation de la commune à hauteur de 400.00 € (2 fois 200.00 €) pour cette année, cependant pour les années à venir un budget annuel maximum de 1000.00 € sera attribué pour l'ensemble des participants.

Adopté à l'unanimité

13°) Inter 7 Villages, Participation de la Commune à l'organisation générale, à hauteur de 150.00 €

Adopté à l'unanimité

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ;

Dans le cadre des propositions budgétaires 2023, il est proposé au conseil d'étudier les dépenses d'investissement suivantes ;

- 1°) Boisement dans le prolongement du bois du BREDAT

Coût total, 3574.65 € HT

INFO

Subvention Région, 3217.19 € (+ de 89% de subvention)

Reste à charge 357.46 € + 714.93 de TVA

- 2°) Remplacement de la toiture du bâtiment Ecole, « classe de CP »

Montant des travaux, 22 998.02 € HT.

INFO

- **3°) Remise en état du 1^{er} étage du bâtiment CP,**
(Isolation, réfection des rampants et des cloisons int, remplacement des menuiseries, mis aux normes électriques, installation d'un chauffage)
Explications Montant des travaux, 11 854.23 € HT.
- **4°) Mise en place de caveaux d'attente dans le nouveau cimetière**
Explications Facture Ets DEMOL pour 3 caveaux 3503.00 € HT (pose réalisée en Janvier 23)
Puis pour l'année 2023, 3 caveaux supplémentaires ?? soit 7006.00 € HT
- **5°) Achat d'armoires Inox de rangement pour la vaisselle de la salle polyvalente,**
Explications en remplacement des armoires de bureau toutes oxydées.
Coût d'une armoire aux Ets Henry JULIEN 1280.00 € HT/u,
Il serait nécessaire de faire l'acquisition de 3 armoires afin de pouvoir ranger toute la vaisselle ce qui représente un coût total de 3840.00 € HT.
- **6°) Réfection des chemins communaux**
Explications a) Chemin en prolongement du chemin Delay « chemin rural Quelmes/Setques »
Coût total ; 21 000.00 € HT,

b) Chemin derrière Vernots « voie communale N°1 de Quelmes/Norbécourt »
Coût total ; 8190.00 € HT
- **7°) Installation de robinets pour le personnel de service**
Explications « Ecole maternelle, salle polyvalente, classe de CP + remise en état du robinet cuisine à Commande fémorale »
Coût total, 1115.12 € HT
- **8°) Signalisations passages protégés, (mise aux normes)**
Et signalisation des voies secondaires
Explications Proposition de l'Ets SIGNATURE, 2775.78 € HT.
- **9°) Remplacement d'un radian dans la nef de l'Eglise,**
En attente de proposition.
- **10°) Aménagement du coin nature** (espace de jeu pour les jeunes du village)
Pose d'un filet en périphérie de l'espace considéré
Proposition CASAL-SPORT ~ 25 000.00 € HT
Explications OU
Installation d'un City-Stade le long du terrain de boules
Avec subventions ; de la région (50%), du Département (30%), de la CCPL 10 000.00 €.
Coût de l'installation 55 424.00 € HT (TVA 11 085.00 €)
Coût de la plateforme 35 852.10 € HT (TVA 7 170.42 €)
Coût Total 91 276.10 € HT,

Subvention 80 % (jusque fin Mai 23) 73 020.80 €

Reste à charge 18 255.30 €

TVA, 18 255.42 €

- **11°) Achat d'un aspirateur Eau et Poussières** (demande des agents)
Voir coût sur la doc DELCOURT afin d'avoir une idée mais je propose si l'achat doit se réaliser de l'acheter localement.
- **12°) Fonctionnement ; Augmentation du tarif de l'électricité**

Explications Augmentation de 53 % par rapport à l'année précédente d'après la FDE,
15% d'après la première ministre

Soit ; **EP**, de 1843.95 € passera à 2821.24 €

Bât, de 2114.22 € passera à 3234.75 €

3963.17 € 6055.99 €

Montant total des propositions d'investissements (de 1 à 11), 170 407.90 € HT

TVA 34 085.57 €

TOTAL 204 493.47 € TTC

Subvention ou autres à toucher en 2023 ;

- | | |
|--|------------|
| • Région suite au boisement | 3 217.19 |
| • Concession cimetièrre (2 caveaux) | 3 600.00 |
| • FCTVA de 2021 (environ) | 35 000.00 |
| • Subvention porte église CCPL (de 2022) | 2 469.00 |
| • Subvention DSA, CCPL (de 2022) | 650.00 |
| • Le département (FARDA) Toiture et étage
Classe de CP. | 6 970.00 |
| • Subvention City Stade
(Région, Département et CCPL) | 73 021.68 |
| TOTAL | 124 927.87 |

- Reliquat du budget 2022 29 333.64€

QUESTIONS DIVERSES ;

- Feu d'artifice du 14 Juillet,
 - Formation Pyrotechnique, candidats
 - Modalité, (formation suspendue pour 2023 en raison du projet de changement de la réglementation)
 - Pas d'artificier pour 2023 !

- Fait-on appel à un artificier ou non ?

- Rétrocession SANEF
- Choix du menu du repas des Aînés
- Choix des cadeaux pour les 2 aînés présents (H et F)
- Voir demande de Energie Environnement (l'Eolien)

Séance levée à : 21h40